

Observation demat65

Formulaire "Enquête publique - Modification n° 10 du PLU de MORZINE" posté le 03/03/2019 à 08:55:30.

[Depuis cette page.](#)

Votre message

Bonjour

Quelle déception de voir ce que l'appât de l'argent fait faire.

Le droit à la vue des immeubles et chalets le long du boulevard des skieurs est ôté. Nous le demanderons.

Le site d'Avoriaz et des Ardoisières avec cet immeuble gigantesque ne respecte aucun code architectural de la station . Nous demanderons un projet revu (le feu projet Sibuet était plus à propos).

La nature est abîmée. Ou est la protection de l'environnement, d'Avoriaz, du vieil Avoriaz ?

Ce projet va de décupler la population sur Avoriaz , les pistes, les routes mettant la sécurité des conducteurs, skieurs en danger, générant une pollution accrue à tous niveaux.

Notre détermination à faire avorter ce projet ubuesque est la. Nous utiliserons tous les moyens à disposition pour assurer la protection du site et le respect en taille et architecturalement des codes d'Avoriaz.